

PROPOSITION

Monsieur Jean Charest, premier ministre, propose, après consultation auprès de la chef de l'opposition officielle, du chef du deuxième groupe d'opposition, du député de Mercier et du député des Chutes-de-la-Chaudière ainsi que du député de La Peltrie:

QUE conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., c. P-32), madame Raymonde Saint-Germain soit nommée de nouveau Protectrice du citoyen pour un mandat de cinq ans à compter des présentes et que la rémunération et les autres conditions de travail de madame Raymonde Saint-Germain soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

**RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL  
DE MADAME RAYMONDE SAINT-GERMAIN  
COMME PROTECTRICE DU CITOYEN**

QUE madame Raymonde Saint-Germain exerce ses fonctions au bureau du Protecteur du citoyen à Québec ;

QUE le traitement annuel de madame Raymonde Saint-Germain corresponde au maximum de l'échelle de traitement applicable à une sous-ministre du niveau 4 ;

QUE madame Raymonde Saint-Germain participe au régime de pension institué en vertu de la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., c. P-32) ;

QUE les articles 5, 7, 13 à 15, 17, 18, 20, 21, 23, 24 et 28 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Raymonde Saint-Germain comme une sous-ministre du niveau 4 sous réserve que l'allocation de transition se calcule depuis son entrée en fonction comme Protectrice du citoyen.

## SAINT-GERMAIN, Raymonde

ÂGE 59 ans

### FORMATION

1979 - 1983 **École nationale d'administration publique**  
Perfectionnement en gestion gouvernementale

1973 **Université Laval**  
Baccalauréat en journalisme et information

### EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Depuis 2006 **Protecteur du citoyen**  
Protectrice du citoyen

2005 - 2006 **Ministère des Services gouvernementaux**  
Sous-ministre

2005 **Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles**  
Sous-ministre et Éditrice officielle du Québec

2004 - 2005 **Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration**  
Sous-ministre et Éditrice officielle du Québec

2000 - 2004 **Ministère des Relations internationales**  
Sous-ministre adjointe aux affaires bilatérales

1998 - 2000 **Ministère des Relations internationales**  
Sous-ministre adjointe à la planification, aux affaires multilatérales et aux affaires publiques

1997 - 1998 **Ministère des Relations internationales**  
Sous-ministre adjointe à la planification, aux affaires multilatérales et aux affaires publiques

1996 - 1997 **Ministère des Relations internationales**  
Directrice générale des Amériques

1987 - 1988 **Ministère des Relations internationales**  
Directrice de la planification et des relations interministérielles

1984 - 1987 **Ministère des Relations internationales**  
Directrice des communications et coordonnatrice des grands événements pour le Sommet de la francophonie et le Sommet de Québec

1995 - 1996 **Ministère des Affaires internationales**  
Directrice générale des Amériques

1992 - 1994 **Ministère des Affaires internationales**  
Directrice générale Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles

1988 - 1992 **Ministère des Affaires internationales**  
Directrice des événements internationaux et de la coopération

1994 - 1995 **Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles**  
Directrice générale Amérique latine et Antilles

1982 - 1984 **Ministère des Affaires intergouvernementales**  
Directrice des communications

1980 - 1982 **Ministère des Communications**  
Secrétaire générale et directrice adjointe du Groupe de travail sur l'accès à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels

1979 - 1980 **Ministère des Communications**  
Secrétaire adjointe au Conseil des directeurs de communications

1978 - 1979 **Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche**  
Responsable de la Division de l'information et des services aux usagers

1977 - 1978 **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**  
Agente d'information pour la mise en marché des produits québécois et responsable des communications pour la conférence économique sur l'agro-alimentaire

1974 - 1977

**Ministère des Affaires sociales**

Agente d'information, chargée des communications sur la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et du Service de renseignements de première ligne

1973 - 1974

**Groupe La Laurentienne / Club automobile du Québec**

Rédactrice et attachée aux affaires publiques, responsable de la campagne sur la sécurité routière et de la promotion des services aux assurés

L.R.Q., chapitre P-32

## LOI SUR LE PROTECTEUR DU CITOYEN

### SECTION I NOMINATION

**1.** L'Assemblée nationale nomme, sur proposition du premier ministre, une personne appelée «Protecteur du citoyen» et fixe son traitement.

Une telle nomination doit, pour être valide, avoir été approuvée par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

1968, c. 11, a. 1; 1968, c. 9, a. 90.

**2.** La durée du mandat du Protecteur du citoyen est de cinq ans; nonobstant l'expiration de son mandat, il demeure en fonction jusqu'à ce qu'il ait été nommé de nouveau ou remplacé.

1968, c. 11, a. 2.